

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2023-1282
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE 2024**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 18 décembre 2023, le conseil a adopté le règlement d'emprunt N° 2023-1282 décrétant des travaux de voirie 2024, soit la réfection des trottoirs, la réfection de pavage sur la rue Perreault (entre l'avenue Chénier et la rue Vézina), la sécurisation de l'intersection de l'avenue Larivière et la rue Gagné, la sécurisation de la rue Monseigneur-Latulipe (intersections des avenues Principale et Portage), les travaux correctifs sur le boulevard Témiscamingue (financé par le fonds de gravières), les travaux correctifs sur les rues Jacques-Bibeau et Monseigneur-Latulipe, le remplacement de joints de dilatation au viaduc Noranda, le remplacement annuel des poteaux de bois par des poteaux de béton pour l'éclairage des rues et le remplacement annuel des feux de circulation pour un montant de 4 449 000 \$ et décrétant l'appropriation d'un montant de 260 000 \$ provenant du *Fonds local réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques* et un emprunt de 4 189 000 \$ à ces fins remboursable par l'ensemble des contribuables.

Le règlement N° 2023-1282 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 mars 2024.

Le règlement N° 2023-1282 entre en vigueur le 10 avril 2024, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 2^e jour du mois d'avril 2024
et publié le 10 avril 2024



Angèle Tousignant, greffière